

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité\*Travail\*Progrès

COPIE

Décret n° 2020-118 du 20 avril 2020  
portant prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République  
du Congo

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;  
Vu la loi n° 15-2020 du 20 avril 2020 autorisant la prorogation de  
l'état d'urgence sanitaire en République du Congo ;  
Vu l'ordonnance n° 62-8 du 26 juillet 1962 sur l'état d'urgence et l'état de siège ;  
Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre,  
chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du  
Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2019-269 du 17 septembre 2019 mettant fin aux fonctions d'un  
ministre et nommant un nouveau ministre ;  
Vu le décret n° 2020-57 du 16 mars 2020 mettant fin aux fonctions d'un ministre et  
nommant un nouveau ministre ;  
Vu le décret n° 2020-58 du 16 mars 2020 portant nomination d'un ministre délégué ;  
Vu le décret n° 2020-88 du 27 mars 2020 portant organisation des intérim des  
membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2020-93 du 30 mars 2020 portant déclaration de l'état d'urgence  
sanitaire en République du Congo ;

En Conseil des ministres,

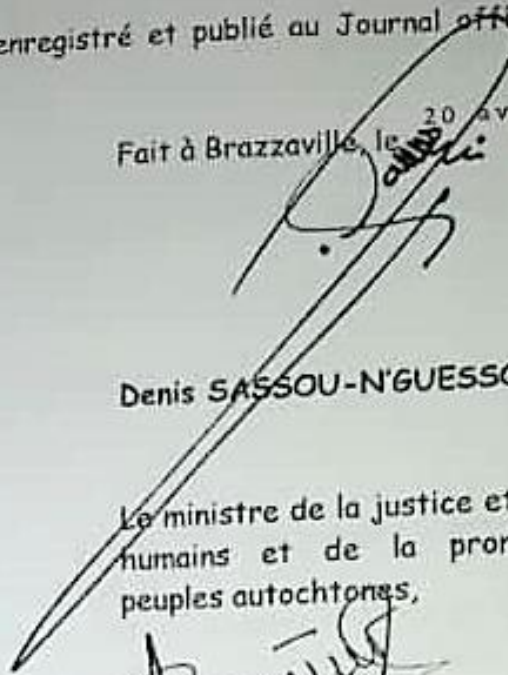
DÉCRETE :

Article premier : L'état d'urgence sanitaire, déclaré par décret n° 2020-93 du 30 mars 2020 susvisé, est prorogé, sur toute l'étendue du territoire national, à compter du 21 avril 2020, pour une durée de vingt jours.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.-

2020-118

Fait à Brazzaville, le 20 avril 2020

  
Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

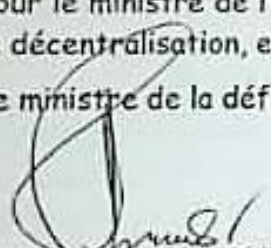
Le Premier ministre, chef du  
Gouvernement



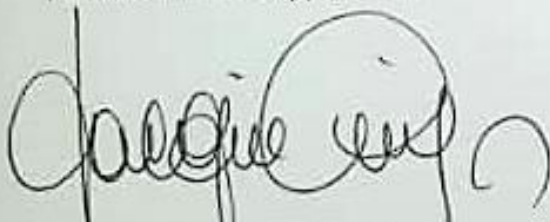
Clément MOUAMBA.-

Pour le ministre de l'intérieur et de  
la décentralisation, en mission :

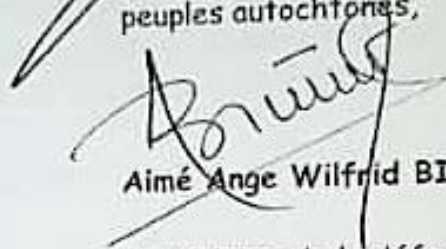
Le ministre de la défense nationale,

  
Charles Richard MONDJO.-


La ministre de la santé, de la  
population, de la promotion de la  
femme et de l'intégration de la  
femme au développement,

  
Jacqueline Lydia MIKOLO.-

Le ministre de la justice et des droits  
humains et de la promotion des  
peuples autochtones,


  
Aimé Ange Wilfrid BININGA.-

Le ministre de la défense nationale,

  
Charles Richard MONDJO.-

Pour le ministre des finances et du  
budget, en mission :

Le ministre délégué auprès du  
ministre des finances et du budget,  
chargé du budget,

  
Ludovic NGATSE.-